

1. Le Centre - Le Membre

Dès que vous avez signé le contrat (formulaire d'inscription), vous devenez membre (ci-après dénommé le "Membre") de l'Asbl Show Event Dance dont le siège social est établi à 20, Drève des pinsons – 1480 Tubize, ci-après dénommé le « Centre » et dont les activités sont organisées principalement dans les locaux situés à 227, Chaussée d'Enghien - 1480 Tubize (Saintes). Toute personne s'inscrivant se soumet automatiquement et sans condition aux présentes conditions générales. Ce contrat d'affiliation est soumis au droit belge et seul le juge de paix de l'arrondissement judiciaire de Nivelles est compétent.

2. Affiliation – Abonnement - Paiement

Le Membre est informé que l'affiliation prend effet à compter de la date mentionnée au moment de la signature de l'inscription. L'affiliation est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée/utilisée par une tierce personne. Chaque Membre est tenu de se présenter au bureau d'accueil lors de chaque visite, de faire valider sa présence et d'être impérativement en ordre de paiement. Le Centre se réserve le droit d'exiger la présentation d'une pièce d'identité lors de l'inscription d'un nouveau Membre. Le Centre pourra, à tout moment, demander au Membre de justifier son identité afin de pouvoir contrôler que la personne qui fréquente le Centre est effectivement membre du Centre.

L'abonnement est obligatoirement d'une durée d'une saison (septembre-juin) et comprend 30 semaines divisées en 2 semestres (calendrier disponible sur www.osmose-studio.be). Pour les inscriptions tardives, en cours de saison, un prorata sera calculé.

Le paiement du cours est anticipatif, et constitue la seule confirmation de l'inscription, du droit d'entrée et de participation. Le non-paiement de ces frais ne signifie pas que le contrat peut être annulé. Il existe différents abonnements :

- « À la séance » : par « unité » (validité : 24 heures)

- « Système Forfaitaire » (avec système de paiement annuel, semestriel ou full access) (validité : saison en cours)

Le Membre ayant opté pour l'abonnement « à la séance » peut se voir refuser l'accès aux cours à tout moment si le cours a atteint le nombre maximum d'inscriptions en abonnement « forfaitaire » (prioritaire). L'abonnement « à la séance » expire lorsque les séances payées ont été suivies, il n'est pas reconduit automatiquement. Toute séance payée et non suivie durant la saison ne sera plus valable lors d'une saison ultérieure.

L'abonnement « forfaitaire » permet à la fois d'assurer le suivi régulier des cours et de garantir une participation aux cours. L'abonnement « forfaitaire » avec système de paiement annuel se règle au début du premier semestre (avant le 31 octobre 2024 et maximum 15 jours après la signature du contrat), il permet de bénéficier d'une réduction (voir tarifs saison en cours). L'abonnement « forfaitaire » avec système de paiement semestriel se règle au début de chaque semestre (maximum 15 jours après la signature du contrat et 15 jours après le début du second semestre), (voir tarifs saison en cours). Si le paiement de l'abonnement (système « forfaitaire » avec paiement annuel) n'a pas été effectué dans les temps (c'est à dire au plus tard 15 jours après l'inscription) il sera automatiquement et **irrévocablement** commué en abonnement « forfaitaire » avec système de paiement semestriel. Tous les abonnements forfaitaires « semestriel » sont reconduits tacitement au terme du semestre, ils ne prennent fin qu'à l'issue de la saison en cours (année scolaire).

En cas de retard de paiement (c'est-à-dire 1 semaine après l'échéance), un rappel pourra être adressé au Membre incluant des frais de premier rappel de 15 euros. En cas de non-paiement répété (c'est-à-dire 15 jours après l'échéance), un second rappel pourra être adressé au Membre par lettre recommandée incluant des frais de mise en demeure de 25 euros.

Si plusieurs membres de la même famille choisissent un abonnement « système forfaitaire », une réduction sera appliquée « familiale » (voir tarifs saison en cours). Membre de la famille = membres domiciliés à la même adresse (le centre peut demander une attestation de domicile au membre).

Les horaires/professeurs annoncés peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne constituent en aucun cas un motif de remboursement. Un minimum de 7 élèves inscrits est nécessaire pour maintenir le cours. Si après l'inscription, un cours est annulé pour la saison complète en raison du manque d'élèves inscrits, le Membre pourra modifier son abonnement et/ou bénéficier du remboursement des cours non-suivis.

3. Modification/résiliation d'un contrat - Absences

Avant de s'affilier, chaque Membre peut essayer gratuitement un cours et prendre de manière amplement suffisante toutes les informations à propos du cours qu'il choisit.

Aucune modification d'abonnement ni changement de cours ne sera autorisée après l'inscription.

Il ne peut PAS être mis fin à l'affiliation d'un abonnement « forfaitaire » avec système de paiement annuel pendant sa durée. L'abonnement « forfaitaire » avec système de paiement semestriel peut être interrompu exclusivement aux conditions suivantes :

- Faire parvenir sa demande de résiliation par écrit avec accusé/réception (par courrier recommandé à l'adresse suivante : info@osmose-studio.be ou Drève des Pinsons 20, 1480 Tubize) au plus tard 15 jours (calendrier) avant le début du semestre suivant. Dans ce cas, le semestre suivant ne sera pas dû.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des cours non suivis durant un semestre entamé. S'il ne met pas fin à son abonnement de cette manière, le Membre fait savoir qu'il maintient sans équivoque son abonnement et les paiements resteront dus indépendamment de la fréquentation des cours par le Membre. Tout autre mode de résiliation que ceux mentionnés est considéré comme une rupture de contrat abusive et illégitime. Dans ce cas, la totalité des abonnements « forfaitaires » sera due. Si le Membre ne s'acquitte pas volontairement de ces montants dus, le Centre pourra faire appel à un bureau de recouvrement en vue de l'encaissement de la créance. Dans ce cas, le bureau de recouvrement facturera une indemnisation forfaitaire en sus des sommes à recouvrer. Si le Centre fait appel à un organisme de recouvrement en vue de l'encaissement de la créance qu'elle détient sur le membre, celui-ci sera en outre tenu au paiement des frais judiciaires et extra judiciaires, de la clause pénale (15% sur le montant de la dette) et des intérêts conventionnels pour négligence de 10% par an du montant de la dette. Les Membres inscrits sous un régime forfaitaire ne peuvent demander de remboursement pour un cours qu'ils n'auraient pas pu suivre et ce, pour quelque raison que ce soit. En cas d'absence prolongée (+ de 3 semaines consécutives), et uniquement en cas de maladie ou d'accident, un remboursement partiel des cours payés sera effectué pour ceux qui se sont acquittés d'un forfait annuel ou semestriel, sous respect des conditions suivantes :

- Informer immédiatement le Centre par écrit avec accusé/réception (par courrier recommandé à l'adresse suivante : info@osmose-studio.be ou Drève des pinsons 20, 1480 Tubize)
- Fournir une copie du certificat médical attestant de l'incapacité à suivre les cours.

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté telles que : guerres, désastres naturels, pandémies, attentats, ... les cours ne pourraient être maintenus, l'Asbl Show Event Dance ne pourra être tenue responsable. Par conséquent, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

4. Assurance - Accident - État de santé des membres

Le Membre déclare qu'il est en bonne santé et qu'aucune raison médicale connue ne l'empêche de participer à un effort physique intense bref ou prolongé.

Il est interdit de fréquenter le Centre en cas d'infection, de maladie contagieuse ou de blessures en raison du risque de porter atteinte à la santé et la sécurité des autres membres.

Lors de l'inscription, le Membre devra s'acquitter d'un montant de 15,00 euros. Ce montant correspond aux frais d'inscriptions et à la prime d'assurance **accident corporel** souscrite par le Centre auprès de la compagnie Ethias. Les accidents éventuels doivent être déclarés par écrit avec accusé/réception (par courrier recommandé à l'adresse suivante : info@osmose-studio.be ou Drève des pinsons 20, 1480 Tubize) dans les 24 heures qui suivent l'accident, sans quoi aucune demande d'intervention ne pourra être prise en compte. En outre, le membre déclare être couvert par une **assurance de responsabilité civile** – vie privée (familiale) qui interviendra en cas de dommages causés par le Membre aux installations/matériels mis à sa disposition ainsi qu'aux autres Membres. Le Membre (ou son représentant légal) sera tenu responsable des dégâts/dommages causés dans le bâtiment, le studio, aux matériels du Centre et de ses fournisseurs/prestataires de services extérieurs.

5. Tenue - Perte - Vol

Une tenue sportive adaptée est obligatoire afin de pouvoir participer aux cours (voir recommandation des professeurs). Le Membre doit impérativement se munir de **chaussures d'intérieur propres et prévues exclusivement à cet effet**, sans quoi il pratiquera le cours en chaussettes. Le port de bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, ...) est vivement déconseillé. Le centre ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte/vol survenu dans l'établissement.

6. Règlement intérieur - Comportement

Le Membre déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur (affiché dans les locaux) et s'engage à respecter celui-ci.

Le Membre et ses accompagnants seront respectueux des locaux, équipements, de ses dirigeants, professeurs ainsi que des autres membres. Si des Membres ou leurs invités endommagent les locaux du Centre ou ses équipements par suite de négligence ou d'imprudance, ils devront indemniser le Centre à concurrence du préjudice subi par celle-ci.

Quelques points importants du règlement d'ordre intérieur :

- Les **téléphones** portables doivent être **éteints ou en mode « silencieux »** durant toute la durée du cours.
- Aucune **photo, vidéo** ne peut être prise pendant les cours sans l'accord écrit du Centre.
- Il est strictement interdit de **fumer** dans l'enceinte du centre.
- **Aucune boisson** (excepté de l'eau), **nourriture, chewing-gum** ne seront acceptés durant toute la durée du cours.
- Le Membre ne peut en aucun cas pénétrer dans le studio sans l'accompagnement/autorisation du professeur/direction/responsable présent.
- Les salles de cours ne sont pas accessibles (sauf autorisation spéciale) aux personnes étrangères (famille, visiteurs, ...) durant toute la durée du cours.
- Il est obligatoire d'arriver à temps au début du cours, un professeur pourra refuser l'accès au cours à un membre qui arriverait plus de 15 minutes après le début de celui-ci. Sans possibilité de remboursement de la séance non suivie.
- Le respect et la politesse envers les professeurs/membres/responsables/bénévoles sont de rigueur.

En cas de non-respect de ces règles, le Centre se réserve le droit de refuser ou d'interdire à tout moment l'accès aux membres dont le comportement le justifie, sans possibilité de remboursement.

7. Spectacle – Participation

Le spectacle n'est pas obligatoire, cependant chaque membre doit s'y inscrire pour pouvoir y participer ainsi que de régler les frais de location des costumes (20€/membre/cours). Si le membre décide de ne pas s'y inscrire, il devra assumer les inconvénients (répétitions de chorégraphies pour le spectacle pendant le cours, perte d'une partie d'un cours pour les essayages des costumes, ...).

Le Centre se réserve le droit de refuser la participation au spectacle à :

- Tout Membre n'ayant pas satisfait aux exigences spécifiques de son professeur (régularité, assiduité, maîtrise de la chorégraphie, autres exigences spécifiques)
- Tout Membre n'ayant pas acquitté l'entièreté des sommes dues envers l'Asbl (cotisations, frais relatifs au spectacle, etc.).

8. Fichier informatique - Droit à l'image

Le Centre respecte les dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée concernant le traitement de données à caractère personnel. Les données personnelles du Membre sont consignées dans la base de données du centre et traitées en vue de la gestion du fichier clients, des produits et services proposés, de la réalisation d'études de marché, afin d'informer le membre de l'existence de nouveaux produits et services ainsi que dans le cadre de la mise œuvre de campagnes de promotion et d'information. Les données à caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers. Le Membre a le droit de consulter les informations qui le concernent et/ou d'en modifier, supprimer le contenu. En s'inscrivant, le Membre (ou la personne responsable, pour les mineurs) cède l'universalité de ses droits à l'image, de ses droits d'exploitation attachés à ses contributions (vocales entre autres) fournies dans le cadre de l'Asbl Show Event Dance pour destinations, et notamment publicitaires, promotionnelles, d'information et de commercialisation, et pour tous produits et services. Les droits d'exploitation comprennent l'intégralité des droits d'adaptation, de reproduction, de représentation, ainsi que tous les droits d'utilisation secondaires incluant, sans que ceci soit limitatif, le droit d'adapter, avec ou sans transposition de genre à l'autre, et modifier vos contributions, le droit d'enregistrer et reproduire les résultats des contributions du Membre sur tous supports, par tous procédés techniques connus ou à découvrir.

Le Membre reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ce contrat disponibles à l'accueil et sur le site www.osmose-studio.be (page d'accueil) lors de son inscription.